

DELIBERATION : 2021-04-25

OBJET : Cessions d'emprises sur la ZAE de Villars Colmars

L'an deux mil vingt et un et le vingt-neuf juin à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

Allos :

LANTELME Michel
 BIANCO Philippe

Angles :

LIAUTAUD Olivier

Annot :

FALASHI Sandra
 MAZZOLI Jean
 RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
 VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

Braux :

Castellane :

VINCENT Jean-Marc
 MARANGES Philippe
 GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

BARBAROUX Christophe

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
 FERAUD François

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

BONNETY Danielle

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
 VACCAREZZA Francine
 GIRAUD Sophie
 GERIN-JEAN François

Saint Benoît:

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

MICHEL Laurent

Senez :

FORT Jean-Claude

Soleilhas :

Tartonne :

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye :

MUNIER Aurélia

Val de Chavagne :

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. BAC Aimé suppléé par M. LIAUTAUD Olivier ; Mme COZZI Marion ayant donné pouvoir à Mme FALASHI Sandra ; M. FENOUIL Jean ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; M. COLLOMP Gérard ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; M. LIPERINI Bernard ayant donnée pouvoir M. MARANGES Philippe ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donnée pouvoir M. VINCENT Jean-Marc ; Mme TILLEMANN Line ayant donnée pouvoir M. VINCENT Jean-Marc ; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à Mme BIZOT-GASTALDI Michèle ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donnée pouvoir M. BARBAROUX Christophe ; M. DELSAUX Alain suppléé par Mme BONNETTY Danielle ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. COLLOMP Thierry ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert ; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. DAGONNEAU Frank suppléé par M. MICHEL Laurent; M. DURAND Gilles suppléé par M. FORT Jean-Claude; M. SILVY Jean-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie; M. ROUSTAN Claude suppléé par Mme MUNIER Aurélia ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. SGARAVIZZI Jean-Marie

Absents excusés : M. IACOBBI Christophe ; M. MANGIAPIA Ludovic ; Mme CASPARI Hélène ; M. COTTON Daniel ; M. LOMBARD Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Cessions d'emprises sur la ZAE de Villars Colmars

Exposé

Par délibérations successives en date des 13 Février 2017, 24 septembre 2018 et 4 Février 2019, le conseil communautaire au regard des financements mobilisés, des couts de travaux et d'acquisition concernant l'aménagement de la zone d'activité de Villars Colmars, a décidé d'en arrêter le prix de vente des terrains en fin d'opération à 25€ HT/m².

Par délibération en date du 15 septembre 2020, une subvention mobilisée au titre des crédits supplémentaires de la DSIL 2020 dans le cadre du plan de relance de l'Etat, a permis de lancer simultanément les tranches 1 et 2 de l'opération.

Une évaluation réalisée par les services des domaines (avis 04240V1218) rendue le 21 décembre 2020, a estimé la valeur vénale unitaire des terrains à bâtir de la future zone d'activités économiques de VILLARS COLMARS à 25€ HT/m².

Un plan de bornage périmétrique rendu le 16 février 2021 a déterminé la surface exacte du périmètre à 58 278 m². La vente des 12 lots représente une surface commercialisable totale prévisionnelle de 35 796 m². Le bornage définitif des lots interviendra une fois les travaux de viabilisation terminés, avant la signature des actes de vente définitifs.

Un permis d'aménager modificatif est en cours d'instruction suite au déplacement d'un lot et aux modifications de réseau intervenus en phase chantier.

25 entreprises, personnes physiques ou associations, ont aujourd'hui pris contact concernant l'acquisition d'un ou plusieurs lots.

La procédure de vente des lots prévoit une promesse unilatérale de vente signée devant notaire, incluant une indemnité d'immobilisation de 5% du prix de vente. Cette somme est bloquée jusqu'à la conclusion de la vente, qui interviendra une fois les travaux de viabilisation en voie d'achèvement et le bornage définitif du lot effectué. Les frais d'actes resteront à la charge de l'acheteur.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'autoriser dans ces conditions la signature de tous les documents liés à la vente de ces lots, y compris les promesses de vente, bornages, actes de cession définitifs, régularisation de servitude de passage et de raccordement existante préalablement au rachat des terrains à la commune de Villars Colmars.

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

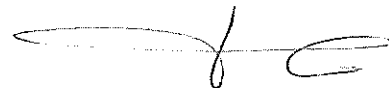
- _ **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération y compris les promesses de vente, bornages, actes de cession définitifs, régularisation de servitude de passage et de raccordement existante préalablement au rachat des terrains à la commune de Villars Colmars.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 29 juin 2021

Le Président,



Maurice LAUGIER